

# Code de conduite de Grundfos

**GRUNDFOS** 

Possibility in every drop

# Sommaire

**Un message de notre PDG** 03

**Notre mission** 04

**Nos valeurs** 05

**Notre code de conduite** 06

**1. Tout le monde** 07

- 1.1 Droits de l'homme 08
- 1.2 Environnement de travail 09
- 1.3 Égalité des chances et non-discrimination 10

**2. Notre entreprise** 11

- 2.1 Informations confidentielles 12
- 2.2 Confidentialité des données 13
- 2.3 Responsabilité environnementale 14
- 2.4 Médias sociaux 15
- 2.5 Intelligence artificielle (IA) 16

**3. Nos affaires** 17

- 3.1 Corruption 18
- 3.2 Pots-de-vin 19
- 3.3 Paiements de facilitation 20
- 3.4 Hospitalité, divertissement et cadeaux 21
- 3.5 Conflit d'intérêts 22
- 3.6 Comptabilité conforme 23
- 3.7 Concurrence loyale 24
- 3.8 Contrôle des exportations et sanctions 25

**4. Prendre la parole** 26

**Chercher des conseils** 27





# Un message de notre PDG

Il est essentiel de faire ce qui est juste pour notre personnel, nos clients, nos partenaires et les communautés que nous servons. C'est important pour moi, pour mon père et c'était important pour mon grand-père, qui a fondé Grundfos il y a plus de 75 ans.

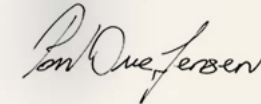
La vision de mon grand-père a jeté les bases de notre mission et de nos valeurs. Nous restons déterminés à avoir un impact positif dans le monde en proposant des solutions novatrices aux défis mondiaux liés à l'eau et au climat ainsi qu'en améliorant la qualité de vie des populations.

Notre engagement profond en faveur du développement durable et notre présence mondiale nous poussent à agir de manière responsable à tout moment.

Notre entreprise est définie par nos valeurs et nous restons unis dans notre volonté de faire fonctionner notre entreprise sur la base d'une culture reposant sur l'honnêteté et l'intégrité.

Nous vous remercions de contribuer à la promotion de nos valeurs et de jouer un rôle actif en vue de remplir les obligations énoncées dans notre code de conduite. Ensemble, nous pouvons faire la différence dans le monde.

Sincèrement,



**Poul Due Jensen**

Président du groupe, PDG

# Notre mission

Notre mission consiste à trouver des solutions aux défis mondiaux liés à l'eau et au climat et d'améliorer la qualité de vie des populations.

Nous prenons notre responsabilité au sérieux et nous nous engageons à promouvoir un plus grand respect et une meilleure compréhension de l'eau dans le monde entier. Nous protégeons l'eau en minimisant le gaspillage, l'inefficacité, la pénurie, l'inconfort et l'inaccessibilité, partout où l'eau est nécessaire.

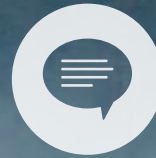
Nous faisons progresser le débit de l'eau grâce à des innovations dans les systèmes d'approvisionnement en eau et à des optimisations énergétiques, en mettant l'accent sur le maintien du débit de l'eau aujourd'hui et à l'avenir.

# Nos valeurs



## Développement durable

Grundfos mène ses activités de façon responsable et toujours plus durable. Nous fabriquons des produits et apportons des solutions qui aident nos clients à préserver les ressources naturelles et à réduire l'impact sur le climat. Nous jouons un rôle actif dans la société qui nous entoure. Grundfos est une entreprise socialement responsable. Nous sommes attentifs à nos collaborateurs, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques.



## Ouverture et loyauté

Chez Grundfos, nous faisons ce que nous disons... Et nous disons ce que nous faisons. Nous communiquons de façon ouverte et transparente entre nous et avec le monde extérieur. Nous jouons cartes sur table, même lorsque cela n'est pas agréable.



## Attention portée aux personnes

Ensemble nous sommes Grundfos. Nous aidons chacun à progresser. Nous reconnaissons la passion et le potentiel de chaque collaborateur chez Grundfos. Chacun possède un véritable pouvoir d'action. Chacun doit se sentir respecté et valorisé.



## Indépendance

L'actionnaire majoritaire de Grundfos est et restera la Fondation Poul Due Jensen. Le profit sert la croissance, mais il n'est pas un objectif en soi. Nous garantissons une assise financière saine en toutes circonstances.



## Partenariat

Grundfos crée de la valeur en développant des relations de confiance avec ses clients, fournisseurs et autres partenaires. Nous combinons entrepreneuriat local et approche globale. Nous sommes convaincus que la diversité stimule l'innovation et la croissance.



## Ambition tenace

Chez Grundfos, nous nous remettons sans cesse en question pour créer de meilleures solutions en conservant une longueur d'avance. Nous sommes fiers du très haut niveau de qualité que nous fournissons. Nous inventons le futur pour être numéro 1.

# Notre code de conduite

Le présent code de conduite permet de comprendre les éléments essentiels de nos valeurs, de nos politiques, de nos principes éthiques et de la législation. Il ne peut pas répondre à toutes les questions, mais constitue notre point de référence commun qui doit façonner notre comportement, nous aider à prendre des décisions et décrire qui nous sommes et qui nous voulons être. Il confirme notre engagement personnel et professionnel sur un large éventail de questions que nous jugeons essentielles pour garantir une conduite des affaires fondée sur l'honnêteté et l'intégrité.

Le code de conduite s'applique dans le monde entier à tous les employés et membres du conseil d'administration actifs dans nos sociétés, ainsi qu'aux tiers travaillant en notre nom. Nous attendons de tous les employés et autres personnes agissant en notre nom qu'ils respectent toujours notre code de conduite.

Plusieurs sujets abordés dans le code de conduite sont développés plus en détail dans les politiques, procédures, programmes de conformité, lignes directrices et engagements externes tels que le Pacte mondial des Nations unies, etc. Il incombe à tous les employés de rechercher les informations pertinentes pour leur travail. Nous respectons les lois et réglementations locales partout où nous sommes actifs.

Dans certains pays, les lois, réglementations ou codes industriels locaux peuvent être plus stricts que ce code. Dans d'autres, notre code peut être plus strict. Nous respectons toujours la règle la plus stricte.

Notre code de conduite s'appuie sur un cadre de gouvernance solide visant à soutenir et à faciliter la compréhension globale et le respect de notre code de conduite.

Ce cadre est composé de plusieurs initiatives :

- Le comité d'éthique
- Le système d'alerte de Grundfos
- Formation obligatoire au code de conduite pour tous.



# 1

## Tout le monde

- 1.1 Droits de l'homme
- 1.2 Environnement de travail
- 1.3 Égalité des chances et non-discrimination

1.1

# Droits de l'homme

Chez Grundfos, nous respectons l'intégrité et la dignité de chaque être humain, et nous reconnaissons notre responsabilité d'agir dans le respect des droits de l'homme tout au long de notre chaîne de valeur.

Notre travail en matière de droits de l'homme est régi par notre politique des droits de l'homme et intégré dans les politiques et processus existants.

Nous œuvrons activement à éviter de causer ou de contribuer à causer un impact négatif sur les droits de l'homme dans le cadre de nos activités et nous traitons ces impacts s'ils se produisent. Nous cherchons également à prévenir ou à atténuer les effets négatifs sur les droits de l'homme qui sont directement liés à nos activités, produits ou services ou à nos relations d'affaires dans notre chaîne de valeur.

Tous nos employés ont droit à un environnement de travail sûr et sain, à adhérer à une organisation de leur choix pour représenter leurs intérêts et à être à l'abri du harcèlement et de la discrimination. Nous ne bénéficierons pas du travail forcé ou obligatoire, ni de toute autre forme de coercition. Nous ne tolérons pas le travail des enfants et nous nous engageons à contribuer à son abolition effective.

Nous attendons de tous nos employés qu'ils soutiennent et respectent les droits de l'homme dans leur travail quotidien.

Notre approche des droits de l'homme repose sur les principes internationalement reconnus des droits de l'homme, tels que décrits dans la Charte internationale des droits de l'homme et dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail.



## Questions et réponses

**Q : J'ai entendu un collègue parler d'une visite chez un fournisseur, où les employés avaient l'air très jeunes. Il a posé des questions à ce sujet sur le site, mais n'a pas obtenu de réponse. Mon collègue aurait-il dû en faire plus ?**

**R :** Votre collègue a fait ce qu'il fallait en remarquant une violation potentielle des droits de l'homme et en faisant part de son inquiétude au fournisseur. L'étape suivante consisterait à ce que votre collègue le signale à notre service des achats. Nous agissons toujours de manière responsable, nous respectons les droits de l'homme tout au long de notre chaîne de valeur et nous veillons à ne pas soutenir le travail des enfants ou le travail forcé.

## 1.2 Environnement de travail

Nous nous engageons à garantir la santé, la sécurité et le bien-être en offrant un bon environnement de travail, en prévenant les accidents du travail et en assurant un bon équilibre physique, psychologique et entre vie professionnelle et vie privée.

Nous nous engageons activement dans le cadre d'initiatives et de partenariats visant à améliorer la qualité de vie des personnes, et nous faisons preuve d'ambition constante pour la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être chez Grundfos. Tout employé peut être confronté au stress, à la maladie, à une blessure ou à un manque de bien-être mental. En tant qu'entreprise, nous prenons ce sujet très au sérieux.

Si nous estimons que notre environnement de travail n'est pas sûr ou sain, nous le disons et nous agissons, tant pour notre propre santé, sécurité et bien-être que pour nos collègues. Dans de tels cas, informez toujours votre supérieur ou votre responsable local de la santé et de la sécurité.

Nous avons tous la responsabilité de contribuer à notre santé, à notre sécurité et à notre bien-être ainsi qu'à ceux de nos collègues et devons :

- Être présents • Agir • Ne pas faire de compromis



### Questions et réponses

**Q : J'ai remarqué un problème de sécurité mineur. Dois-je le signaler ?**

R : Oui, tous les problèmes de sécurité doivent être signalés. Assurez-vous que personne n'est en danger immédiat, informez votre supérieur et signalez le problème à l'aide de SIMS, notre système de gestion des incidents.

**Q : Je ne me sens pas aussi motivé(e) que d'habitude. Dois-je en parler à quelqu'un ?**

R : Oui, vous devriez parler à votre supérieur pour discuter de la façon dont Grundfos peut vous aider.

# 1.3 Égalité des chances et non-discrimination

Dans le cadre de nos valeurs et de notre engagement en faveur des droits de l'homme, nous respectons les personnes de tous horizons et n'acceptons aucune forme de discrimination.

Nous nous soutenons mutuellement dans nos activités quotidiennes et nous nous efforçons d'être attentifs à la manière dont nos paroles et nos actions peuvent affecter les autres. Nous promouvons et soutenons une culture de l'intégration dans laquelle nous valorisons nos différences d'origines, d'expériences et de points de vue. Nous pensons que la diversité renforce fondamentalement notre avantage concurrentiel en encourageant l'innovation dans un environnement de travail où les personnes peuvent s'épanouir et se développer. Nous voulons que chacun se sente à sa place.

## Le saviez-vous ?

Nous avons élaboré une politique de prévention du harcèlement. Dans cette politique, vous pouvez en savoir plus sur notre engagement en faveur d'un lieu de travail sûr et inclusif.



## Questions et réponses

**Q : Un collègue a fait des blagues insultantes sur certaines nationalités. Je n'ai pas fait de commentaire, mais cela me met mal à l'aise. Dois-je faire quelque chose ?**

R : Oui, nous attendons de tous les employés qu'ils soutiennent la diversité, l'équité et l'inclusion afin de garantir une culture de l'intégration. Vous devriez le signaler. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour en parler, vous pouvez également contacter votre supérieur ou les RH.

**Q : Que puis-je faire pour soutenir une culture de l'intégration ?**

R : En respectant les valeurs de Grundfos, vous encouragez et soutenez une culture de l'intégration. En outre, nous proposons plusieurs ressources internes d'apprentissage et de développement.

# 2

## Notre entreprise

- 2.1 Informations confidentielles
- 2.2 Confidentialité des données
- 2.3 Responsabilité environnementale
- 2.4 Médias sociaux
- 2.5 Intelligence artificielle (IA)

## 2.1 Informations confidentielles

L'intégrité et l'innovation étant au cœur de notre activité, nous devons protéger les informations que nous recevons à titre confidentiel dans le cadre de notre travail.

Ce principe s'applique plus largement aux informations concernant nos clients, partenaires commerciaux, collègues et autres sujets traités au sein de Grundfos. Nos secrets commerciaux constituent une part importante de nos informations confidentielles. Nous devons protéger nos informations confidentielles contre toute divulgation non autorisée à toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur de Grundfos. Nous ne devons jamais partager d'informations confidentielles à moins d'avoir un objectif commercial légitime et que cela soit autorisé conformément à nos politiques ainsi qu'aux lois et réglementations applicables.

### Exemples typiques d'informations confidentielles :

- Listes de clients et informations sur le prix et le coût des produits
- Informations techniques sur nos systèmes, produits et notre processus de fabrication de produits
- Nos stratégies commerciales et plans de lancement

### Qu'est-ce qu'un secret commercial ?

Un secret commercial est une information confidentielle précieuse sur une entreprise, qui lui confère un avantage concurrentiel. Il peut s'agir d'un large éventail d'informations différentes, telles que des informations sur les technologies, les finances, les ventes, les opérations, les droits de propriété intellectuelle (DPI) et le savoir-faire.



### Questions et réponses

**Q : Les employés ou les invités participant à une visite guidée de nos usines peuvent-ils prendre des photos ?**

R : Non, les employés et les invités ne sont pas autorisés à prendre des photos. Les photos peuvent accidentellement révéler des informations sur les processus de fabrication ou d'autres informations confidentielles.

**Q : Je travaille sur un projet confidentiel et je dois imprimer des documents concernant ce projet. Cela pose-t-il un problème ?**

R : Non, pas si vous conservez le matériel imprimé dans un endroit sûr tel qu'une cabine fermée à clé. Vous ne devez jamais laisser les impressions dans un endroit où d'autres personnes peuvent y avoir accès.

**Q : Je suis dans un train et je veux travailler sur un projet. Est-ce autorisé ?**

R : Oui, vous pouvez travailler dans le train ou dans d'autres lieux publics, à condition d'être prudent. Vous ne devez pas discuter d'informations confidentielles au téléphone ou avec un collègue et vous devez toujours vous assurer que personne ne peut voir le contenu de votre écran (par exemple, en installant un protecteur d'écran sur votre ordinateur portable).

## 2.2

# Confidentialité des données

Nous sommes très attachés au respect de la vie privée ainsi qu'aux principes d'autodétermination et de dignité humaine.

Les données personnelles sont toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable et comprennent des informations sur les employés, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux de Grundfos.

Nous ne traiterons jamais les données personnelles comme un actif exploitable, mais nous respecterons la vie privée comme un droit humain fondamental.

Ne collectez, n'utilisez et ne partagez des données à caractère personnel que si elles sont pertinentes et nécessaires pour le travail ou la tâche que vous effectuez. Conservez toujours les données personnelles de manière sécurisée.

Supprimez les données personnelles lorsque vous n'en avez plus besoin.  
Respectez toutes les lignes directrices et procédures internes relatives à la confidentialité des données.



### Questions et réponses

**Q : J'ai accès à un document sur SharePoint qui contient des données personnelles, mais je ne devrais pas y avoir accès. Que dois-je faire ?**

R : Vous devez veiller à ce que votre accès soit supprimé. Veuillez également informer le service juridique, car il peut y avoir une obligation de signaler le manquement aux autorités.

**Q : Je dois envoyer un fichier contenant des informations sur les employés à un tiers. Puis-je le faire ?**

R : Oui, si vous êtes sûr(e) de pouvoir envoyer des données personnelles en dehors de Grundfos, vous pouvez envoyer l'e-mail avec le cryptage adéquat. En cas de doute, veuillez vous adresser à votre supérieur ou contacter le service juridique pour vous assurer que les accords nécessaires sont en place.

**Q : Je viens d'organiser une conférence et j'ai recueilli des informations sur les participants, telles que leurs noms, adresses et numéros de téléphone. Que dois-je faire de ces informations après la conférence ?**

R : Sauf si vous avez obtenu le consentement spécifique des participants, vous devez supprimer les informations une fois la conférence terminée.

2.3

# Responsabilité environnementale

La gestion de notre entreprise de manière responsable et toujours plus durable fait partie intégrante de notre mission et de nos valeurs.

Nos efforts ne se limitent pas à nos propres activités, mais s'étendent à l'ensemble de la chaîne de valeur, de nos fournisseurs à nos partenaires commerciaux et à nos clients dans le monde entier, ainsi qu'aux communautés locales où nous avons une responsabilité particulière en matière de protection des personnes et de l'environnement.

En tant qu'employés, nous sommes tous des protecteurs de l'environnement. Nous devons être attentifs aux possibilités de réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone tout au long de notre chaîne de valeur, contribuer à une utilisation sûre et durable de l'eau dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement, et appliquer un état d'esprit circulaire de réduction, de réutilisation et de recyclage tout au long du cycle de vie de nos produits.

Grâce à la collaboration et à l'innovation avec nos clients, nous développons des produits et des solutions qui ont un impact positif sur le monde, en aidant nos clients à réaliser leurs ambitions en matière de développement durable, à savoir réduire la consommation d'énergie, d'eau et de ressources naturelles.

## Notre engagement en faveur du développement durable est conforme aux principaux cadres internationaux :

- Grundfos est la première entreprise de solutions pour l'eau à se fixer un objectif climatique de zéro net d'ici 2050, approuvé par la Science Based Targets Initiative
- Grundfos s'engage à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations unies pour une activité responsable, durable et éthique



2.4

# Médias sociaux

Il est fondamental pour nous que nos parties prenantes nous fassent confiance et aient le sentiment que nous communiquons de manière honnête et transparente.

En tant qu'employés, nous avons une identité commune et la responsabilité de protéger notre marque. En tant qu'individus, nous avons nos propres opinions, idées et intérêts que nous voulons partager avec les autres. Les plateformes de médias sociaux facilitent la connexion et la communication instantanée avec un large public et nous devons tous être conscients de la façon dont nous écrivons sur Grundfos et de la façon dont nous nous présentons sur les médias sociaux.

Si vous publiez un contenu pertinent pour Grundfos, n'oubliez pas que vos actions se reflètent non seulement sur vous mais aussi sur Grundfos, que vous parliez en votre nom propre ou en tant que représentant de Grundfos. Vous devez être respectueux et chercher à ajouter de la valeur à la conversation, toujours protéger la réputation de Grundfos et faire attention à la façon dont vous utilisez le nom et le logo de Grundfos.

Sur nos plateformes de médias sociaux internes et externes, nous communiquons toujours de manière ouverte, constructive et respectueuse, même lorsque nous avons des points de vue divergents.

## Lignes directrices relatives au comportement sur les médias sociaux :

- Traitez tout le monde avec respect
- Lorsque vous publiez des opinions personnelles, indiquez clairement qu'il s'agit d'opinions personnelles et non de celles de Grundfos
- Ne partagez pas d'informations confidentielles et respectez la vie privée
- Réfléchissez avant de publier ; évitez les contenus controversés ou inappropriés qui pourraient nuire à la réputation de Grundfos
- Demandez l'autorisation et indiquez l'auteur lorsque vous partagez le contenu d'autres personnes



## Questions et réponses

**Q : Quelqu'un a publié sur les médias sociaux une déclaration erronée concernant l'un de nos produits. Que dois-je faire ?**

R : Il est tentant d'y répondre soi-même. Cependant, à moins que vous ne soyez un porte-parole autorisé, vous devez contacter notre équipe des médias sociaux ou la communication du groupe et leur expliquer la situation afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires.

**Q : Puis-je publier sur les médias sociaux des photos d'événements organisés par l'entreprise ?**

R : Oui, le contenu authentique est excellent. Assurez-vous simplement qu'il n'y a rien de confidentiel et que vous avez l'autorisation des personnes figurant sur les photos.

## 2.5 Intelligence artificielle (IA)

Nous nous engageons à utiliser, développer et déployer une intelligence artificielle qui crée de la valeur pour notre entreprise, nos clients et la société dans son ensemble.

L'utilisation de l'intelligence artificielle offre de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts ou d'accélérer le développement de nouveaux produits et services. Nous sommes très enthousiastes à ce sujet, mais nous sommes également conscients de l'impact négatif susceptible d'affecter notamment nos informations confidentielles, les droits de propriété d'autrui, les préjugés involontaires, la discrimination ou le jugement humain.

Tous les employés qui travaillent avec l'intelligence artificielle ont l'obligation de s'assurer qu'elle est inclusive, sûre, digne de confiance et explicable dans son contexte. Elle doit être élaborée conformément à nos lignes directrices concernant l'intelligence artificielle et aux intentions de la législation internationale.

L'IA consiste à mettre l'informatique au service de l'innovation en vue d'accomplir notre mission et de réaliser nos objectifs commerciaux dans de meilleures conditions demain. Chez Grundfos, nous respectons toujours nos lignes directrices relatives à l'utilisation de l'IA.



### Questions et réponses

**Q : J'aimerais utiliser des outils d'IA pour mon travail, mais je ne sais pas si c'est acceptable.**

R : Vous pouvez généralement utiliser des outils d'IA dans le cadre de votre travail. Certains domaines peuvent cependant faire l'objet de restrictions. Il est donc important de se familiariser avec les lignes directrices applicables à votre secteur d'activité.

**Q : Dois-je faire attention à certains sujets spécifiques lorsque j'utilise des outils d'IA pour mon travail ?**

R : Tout d'abord, veuillez toujours à respecter nos lignes directrices internes. Lorsque vous utilisez des outils d'IA, veuillez également à ne pas partager d'informations sensibles sur Grundfos ou d'informations personnelles. De plus, en tant qu'être humain, il est important d'examiner les résultats afin de ne pas créer ou partager des informations erronées.

# 3

## Nos affaires

- 3.1 Corruption
- 3.2 Pots-de-vin
- 3.3 Paiements de facilitation
- 3.4 Hospitalité, divertissement et cadeaux
- 3.5 Conflit d'intérêts
- 3.6 Comptabilité conforme
- 3.7 Concurrence loyale
- 3.8 Contrôle des exportations et sanctions

### 3.1

# Corruption

Nous sommes actifs dans de nombreux pays, avec différentes cultures, traditions et lois et réglementations. Nous menons toujours nos activités avec intégrité ainsi que de manière équitable et légale.

La corruption est l'abus d'un pouvoir conféré par la confiance à des fins privées et peut prendre de nombreuses formes. La corruption est un terme générique qui va de la grande corruption, des pots-de-vin et des systèmes de blanchiment d'argent aux faveurs malhonnêtes quotidiennes dans le monde des affaires. La corruption a un impact négatif sur les personnes et la société.

Nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes et appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et des paiements de facilitation, qu'ils soient le fait d'employés ou de tiers agissant en notre nom. Nous évitons les conflits d'intérêts et veillons à ce que nos intérêts personnels n'influencent jamais indûment notre jugement professionnel. Nous ne faisons jamais de déclarations ni ne donnons de contributions financières ou autres à des partis ou organisations politiques, car nous restons apolitiques dans nos relations politiques et gouvernementales.



3.2

# Pots-de-vin

Les pots-de-vin sont une forme spécifique de corruption, qui est à la fois contraire à l'éthique et illégale dans la plupart des pays. Nous sommes convaincus que la corruption nuit à notre entreprise et aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Chez Grundfos, il est strictement interdit de donner ou de recevoir des pots-de-vin, même par l'intermédiaire d'un tiers.

Les pots-de-vin peuvent revêtir de nombreuses formes, mais il s'agit en général d'un objet de valeur – donné ou promis – pour influencer le jugement ou le comportement d'une personne en position de confiance. Un pot-de-vin ne doit pas nécessairement impliquer un échange d'argent. Il peut prendre de nombreuses formes : cadeaux luxueux, hospitalité, accès à des biens ou faveurs accordées aux amis et familles des relations d'affaires.

Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de pots-de-vin, ni de dessous-de-table, ni quoi que ce soit de valeur susceptible d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale. En cas de doute, nous le signalons, nous demandons conseil ou nous utilisons notre permanence téléphonique pour les lanceurs d'alerte.

Une attention particulière doit être prêté lors du recours à des tiers, notamment des agents, des représentants commerciaux, des consultants, des intermédiaires et des distributeurs, car ils présentent des risques importants au regard des lois anticorruption.

Utilisez toujours la norme de diligence raisonnable de Grundfos Business Partner lorsque vous travaillez avec des tiers.



### 3.3

# Paiements de facilitation

Un paiement de facilitation est un type de pot-de-vin. Nous n'acceptons pas les paiements de facilitation, car ils sont contraires à nos valeurs et ont un impact négatif considérable dans les sociétés où ils sont versés.

Les paiements de facilitation sont de petits paiements effectués pour garantir ou accélérer un processus de routine ou un autre processus nécessaire auquel le payeur a de toute façon droit.

Ils sont généralement demandés dans le cadre de transactions quotidiennes et peuvent prendre de multiples formes, comme de l'argent liquide, de l'alcool, des cigarettes, des bons d'achat, des billets d'entrée à des manifestations, etc. Ils sont considérés comme des pots-de-vin et sont souvent illégaux. Ils se distinguent des autres formes de corruption car ils ne sont jamais versés dans le but d'obtenir ou de conserver un marché.

Nous nous abstenons toujours de verser des paiements de facilitation, sauf si nous estimons que notre sécurité personnelle est menacée. Dans ce cas, vous devez le signaler immédiatement à votre supérieur.



## Questions et réponses

**Q : Mes marchandises sont bloquées à la frontière et les douanes me disent qu'il faudra des mois pour les expédier, à moins que je ne paie une taxe. Ai-je le droit de payer de tels frais ?**

R : Non, nous ne versons pas de paiement de facilitation. Nous les évitons en planifiant à l'avance les retards éventuels aux douanes.

**Q : Je dois obtenir une licence d'exploitation et j'ai entendu dire que cela pouvait prendre des mois, mais je pourrais engager un consultant qui m'aiderait à l'obtenir en quelques jours. Puis-je engager un consultant pour obtenir de l'aide ?**

R : Vous pouvez engager un consultant pour vous aider dans la procédure de demande, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un paiement de facilitation caché.

3.4

# Hospitalité, divertissement et cadeaux

Nous n'accorderons ni ne recevrons jamais d'avantages tels que les marques d'hospitalité, les divertissements et les cadeaux susceptibles d'influencer indûment un représentant du gouvernement, un fournisseur ou un client dans ses relations avec Grundfos et de mettre en péril notre propre intégrité.

L'hospitalité, les divertissements et les cadeaux peuvent être un excellent moyen de construire et de renforcer des relations importantes pour notre entreprise. Dans de nombreux pays, il est normal d'offrir des cadeaux peu coûteux ou de petites marques d'appréciation. Le problème est la frontière ténue qui existe entre une pratique commerciale acceptable et la corruption illégale. Cette frontière peut facilement être franchie, intentionnellement ou non. Si nous offrons des cadeaux ou payons des frais d'hospitalité et de divertissement, nous veillerons toujours à ce qu'ils ne soient pas excessifs ou luxueux, mais raisonnables, proportionnés et légitimes.

Si vous recevez un cadeau de la part d'un partenaire commercial, vous devez vous demander si le cadeau est acceptable et s'il est offert de bonne foi, et non dans le but de vous influencer indûment. En cas de doute, signalez le cadeau à votre supérieur pour qu'il vous aide à décider si vous devez l'accepter ou non. Afin de garantir notre propre intégrité, nous prenons toujours en charge les frais de voyage et de séjour de nos employés qui participent à des événements organisés par d'autres entités.

Principes généraux sur les cadeaux, divertissements et autres avantages :

- Nous ne donnons ni n'acceptons de cadeaux, d'avantages ou de divertissements destinés à influencer une prise de décision
- Nous voulons empêcher toute tentative d'influence abusive, mais aussi toute apparence ou perception de la sorte
- Nous tenons toujours compte du contexte de la relation et de la situation
- Nous sommes ouverts et transparents, et vous devez toujours consulter votre supérieur en cas de doute
- Les coutumes et comportements locaux ne justifient jamais le non-respect de notre code de conduite



## Questions et réponses

**Q : Pour Noël, un fournisseur m'a offert une grande boîte de chocolats. Que dois-je faire ?**

R : Vous devez partager le chocolat avec vos collègues et placer la boîte dans le bureau pour qu'elle puisse être dégustée par vos collègues.

**Q : Un client m'a offert un stylo ordinaire et un bloc de papier portant un logo publicitaire, puis-je les garder ?**

R : Oui, vous pouvez accepter ces effets car ils seront inférieurs à ce que nous définissons comme une limite naturelle triviale.

### 3.5

# Conflit d'intérêts

Nous prenons toujours nos décisions dans le meilleur intérêt de Grundfos et ne devons jamais être influencés de manière inappropriée par des intérêts personnels, financiers ou politiques ou par tout autre gain personnel.

Il y a un conflit d'intérêts lorsque nos intérêts personnels influencent indûment ou peuvent être perçus comme influençant notre jugement professionnel. La plupart des conflits d'intérêts peuvent être évités ou résolus s'ils sont correctement signalés.

Si vous vous trouvez dans une situation où vos intérêts personnels et ceux de Grundfos peuvent entrer en conflit ou si quelqu'un peut raisonnablement penser qu'ils entrent en conflit, vous devez immédiatement en faire part à votre supérieur et vous retirer de tout processus de prise de décision.

**Les conflits d'intérêts peuvent prendre de nombreuses formes, dont voici quelques exemples typiques :**

- Engager un membre de la famille ou un ami en tant qu'employé ou pour fournir des services à Grundfos
- Travailler à temps partiel ou comme consultant dans une entreprise qui vend des produits concurrents
- Accepter un siège au conseil d'administration d'un fournisseur ou d'un concurrent
- Posséder une partie d'une entreprise qui fournit des biens ou des services à Grundfos
- Utiliser des fournisseurs ou des prestataires de services de Grundfos à des fins personnelles
- Accepter des cadeaux de la part de fournisseurs et de prestataires de services de Grundfos



## Questions et réponses

**Q : J'ai un cousin que j'aimerais engager pour effectuer des travaux pour Grundfos. Nous avons une raison légitime d'engager un salarié à temps plein pour effectuer le travail et mon cousin est hautement qualifié dans le domaine. Puis-je faire appel à mon cousin pour ce travail ?**

**R :** Même s'il existe une raison légitime d'engager une personne, la situation donne l'impression d'un conflit d'intérêts. Vous devez toujours consulter les RH afin qu'un examen indépendant puisse être effectué. Cette mesure vous protégera, vous et votre cousin, si quelqu'un se demande si la relation a indûment influencé votre décision.

### 3.6

# Comptabilité conforme

Pour pouvoir prendre des décisions commerciales responsables et conserver la confiance de nos parties prenantes, y compris le gouvernement, nous nous appuyons sur des registres complets et précis.

Il est donc très important que tous les employés veillent à l'intégrité, à l'exactitude et à l'efficacité de nos registres. À cet effet, nous nous assurons que nos registres et nos comptes sont conformes au manuel de comptabilité de Grundfos et que nos contrôles internes sont respectés. Toutes les transactions doivent être dûment enregistrées avec précision, en utilisant les comptes ainsi que les centres de profit et de coûts appropriés, au cours de la période comptable concernée.

#### Définitions utiles

##### Manuel de comptabilité

Toutes les politiques comptables importantes doivent être adoptées dans la préparation et la présentation des rapports annuels et mensuels. Tous les rapports des entités juridiques du groupe sont basés sur les mêmes principes comptables et sont donc comparables.

##### Contrôles internes

Les contrôles internes garantissent le respect des exigences réglementaires internes et externes.



### Questions et réponses

**Q : Puis-je déclarer des ventes non confirmées dans le rapport trimestriel afin d'atteindre nos objectifs ?**

R : Non, les recettes et les coûts doivent toujours être enregistrés dans la période où ils sont générés, gagnés ou encourus.

**Q : Dois-je savoir comment garantir « l'intégrité financière – l'exactitude et l'efficacité de notre comptabilité » si je ne travaille pas dans le département des finances ?**

R : Oui, nous avons tous la responsabilité de fournir à temps des documents pertinents et exacts, par exemple des notes de frais, des avantages sociaux et des factures, afin de garantir l'exactitude des rapports.

### 3.7

# Concurrence loyale

Nous croyons en une concurrence libre et loyale ainsi qu'en l'ouverture et la transparence de nos activités, et nous nous engageons à exercer nos activités dans le respect du droit de la concurrence à l'échelle mondiale.

Vous ne devez jamais conclure d'accords ou de conventions qui nous donneraient un avantage déloyal ou qui enfreindraient le droit de la concurrence. Cela peut être le cas si nous nous mettons d'accord avec des concurrents pour fixer des prix ou des conditions standard, répartir les marchés, diviser les clients, aligner les offres ou les soumissions ou limiter l'innovation ou la production. Nous ne pouvons pas non plus échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents.

En règle générale, il ne faut jamais dicter les prix aux distributeurs et aux revendeurs. Vous ne devez pas non plus imposer de restrictions sur les ventes, par exemple des exclusions géographiques, de clientèle ou de secteur, à un distributeur ou un revendeur.

## Rencontres avec les concurrents

Les rencontres avec les concurrents présentent un risque élevé d'infraction au droit de la concurrence. Limitez au maximum l'engagement avec les concurrents et ne vous engagez que s'il y a une raison légitime de le faire. N'échangez jamais d'informations commercialement sensibles avec des concurrents, telles que les prix, les capacités de production, la recherche et le développement, les structures de coûts ou les intentions de cibler - ou de ne pas cibler - certains clients, marchés ou appels d'offres.



## Questions et réponses

**Q : Dans le cadre de mon travail, je participe à des réunions d'associations professionnelles et nos concurrents y participent également. Puis-je m'y rendre ?**

R : Oui, vous pouvez. Mais veillez à demander conseil au préalable. Il peut y avoir un risque d'être accidentellement impliqué dans des discussions liées à des sujets susceptibles d'être considérés comme une violation du droit de la concurrence. Si de telles discussions ont lieu, vous devez quitter la réunion et en informer immédiatement le service juridique.

**Q : Nous aimerions mener une campagne sur un produit et souhaiterions que nos revendeurs utilisent un prix de revente spécifique pour cette campagne. Pouvons-nous le faire ?**

R : Non, cela pourrait être considéré comme une tentative de contrôler les prix auxquels les produits peuvent être revendus. Il est interdit de faire pression de quelque manière que ce soit sur les grossistes, les installateurs ou les clients directs afin de les amener à pratiquer un prix de revente minimum ou spécifique.

**Q : Nous venons d'engager un employé qui travaillait auparavant pour un concurrent. Puis-je lui poser des questions sur les nouveaux produits de son ancienne entreprise ?**

R : Non, il n'est jamais acceptable de demander à un nouvel employé de divulguer des informations commerciales confidentielles sur un concurrent. Nous recueillons toujours les informations de manière éthique.

3.8

# Contrôle des exportations et sanctions

Nous avons la responsabilité de nous assurer que nos produits et solutions, y compris les composants, les services, la technologie et l'équipement, ne sont utilisés qu'à des fins légales et dans le respect des lois et réglementations applicables.

En tant qu'entreprise internationale opérant au-delà des frontières, le paysage en constante évolution des contrôles et des sanctions à l'exportation nécessite une attention et une diligence accrues dans ce domaine. Nous ne fournirons pas de produits ni de solutions sous contrôle sans les autorisations nécessaires et nous n'achèterons ni ne vendrons de biens ou de services à des parties sanctionnées.

Tous les employés actifs dans le domaine des exportations, des ventes, des achats et des transactions financières doivent faire preuve d'une grande vigilance, effectuer des contrôles de diligence raisonnable appropriés et suivre notre programme mondial de conformité en matière de contrôle des exportations et de sanctions.

Un système complet de contrôle des produits et des sanctions est en place au niveau mondial. Ce système comprend un contrôle quotidien des fournisseurs et des clients de Grundfos par rapport aux listes officielles de parties sanctionnées, ainsi que des procédures de contrôle des exportations visant à garantir que les produits et solutions contrôlés ne seront pas achetés ou vendus sans les autorisations nécessaires.



## Questions et réponses

**Q : Puis-je acheter ou vendre des produits et des services dans tous les pays du monde sans restrictions ?**

R : Non, il existe quelques pays soumis à un embargo sévère où Grundfos n'est généralement pas autorisé à faire des affaires. En outre, un contrôle de conformité étendu est nécessaire pour certains pays. Sachez que certains produits sont soumis à des restrictions car ils sont considérés comme des biens à double usage, c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires.

# 4

## Prendre la parole

Étant donné que nous voulons continuellement développer et entretenir notre culture de l'honnêteté et de l'intégrité, il est important d'oser prendre la parole lorsque nous observons une situation problématique. Toute personne qui s'exprime de bonne foi est protégée contre les représailles.

Si vous pensez que notre code de conduite, nos politiques ou les lois et règlements applicables ont été enfreints, nous vous encourageons à en parler à votre supérieur, au service des ressources humaines ou au service juridique. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler à l'un d'entre eux ou si vous souhaitez garder l'anonymat, vous pouvez faire part de vos préoccupations via notre système d'alerte.

### Système d'alerte

Notre système d'alerte par un tiers permet aux employés, aux consultants externes, aux partenaires commerciaux et à d'autres personnes de soumettre des rapports.

Notre politique de signalement décrit quand et comment utiliser le système d'alerte ainsi que la protection contre les représailles, la confidentialité et l'anonymat, entre autres choses.

Vous pouvez en savoir plus sur notre système d'alerte et/ou déposer un rapport sur cette page web : <https://grundfos.whistleblownetwork.net>

# Chercher des conseils

[Notre code de conduite](#)

[Mission et valeurs](#)

[Politique de lancement d'alerte](#)

## CE marketing digital - Médias sociaux

E-mail : [socialmedia@grundfos.com](mailto:socialmedia@grundfos.com)

[Politique relative aux médias sociaux](#)

## Communication du groupe

E-mail : [corpcom@grundfos.com](mailto:corpcom@grundfos.com)

## Environnement, hygiène et sécurité du groupe

[Bien-être mental – SharePoint](#)

[Santé et sécurité chez Grundfos \(EHS\) – SharePoint](#)

[Ambition en matière de santé, de sécurité et de bien-être](#)

[Système de gestion des incidents de sécurité \(SIMS\)](#)

## Achats du groupe

E-mail : [grouppurchase@grundfos.com](mailto:grouppurchase@grundfos.com)

## Développement durable du groupe

E-mail : [sustainability@grundfos.com](mailto:sustainability@grundfos.com)

[Boîte à outils du développement durable](#)

[Droits de l'homme - Grundfos.com](#)

[Politique des droits de l'homme](#)

## Ressources humaines

Téléphone : (+45) 87513555

[Portail du service RH](#)

[Diversité, équité et inclusion \(DE&I\) - SharePoint](#)

[RH - SharePoint](#)

[Politique de prévention du harcèlement](#)

[Politique des bénévoles](#)

## Services d'information

Téléphone : (+45) 87 50 52 29

[Portail du service IS](#)

[IS - SharePoint](#)

[Ligne directrice sur l'intelligence artificielle IS](#)

[Ligne directrice sur l'intelligence artificielle – Recherche et développement \(R&D\)](#)

[Politiques de sécurité informatique](#)

## Juridique

E-mail : [legal@grundfos.com](mailto:legal@grundfos.com)

E-mail : [dataprivacy@grundfos.com](mailto:dataprivacy@grundfos.com)

E-mail : [exportControl@grundfos.com](mailto:exportControl@grundfos.com)

[Norme de diligence raisonnable des partenaires commerciaux](#)

[Contrôle des exportations et sanctions - SharePoint](#)

[Juridique - SharePoint](#)

[Politique de confidentialité](#)

## Services de voyage

Téléphone : (+45) 87 50 15 99

E-mail : [travel.dk@grundfos.com](mailto:travel.dk@grundfos.com)

[Services de voyage - SharePoint](#)

[Politique de voyage mondiale](#)



L'eau a toujours été le cœur et l'âme de Grundfos.

Notre fondateur a donné à l'entreprise le nom de l'un de nos produits, la pompe « Grundfos », dérivé de l'ancien terme scandinave désignant les eaux souterraines, symbole de notre lien avec l'eau. Notre logo emblématique, la vis d'Archimède, nous relie également à l'eau et à notre esprit d'innovation pratique, grâce à sa ressemblance avec l'intérieur de nos pompes centrifuges.

Nous restons déterminés à trouver des solutions innovantes aux défis mondiaux liés à l'eau et au climat.

**GRUNDFOS**

